

La division de l'Hospitalisation maintient un service d'aviseurs-experts dans la construction et l'administration des hôpitaux. Depuis que la fumerie d'opium s'est introduite au Canada, il y a trente ans ou plus, l'usage des drogues narcotiques telles que la morphine, l'héroïne et la cocaïne s'est répandu très rapidement. Il est estimé qu'il y a environ 8,000 narcomanes au Canada. Un des premiers pas du ministère de la Santé a été de créer la branche des narcotiques. Cette branche contrôle l'importation et la vente de telles drogues en conformité avec les principes énoncés par la convention de La Haye et maintenant adoptés par la Société des Nations. Les marchands de gros, les médecins et les droguistes sont obligés de tenir des registres des importations ou des ventes selon le cas et d'envoyer périodiquement une copie de ces registres au département, l'usage légitime de ces drogues se trouvant ainsi contrôlé.

Le Laboratoire d'Hygiène s'occupe d'examiner les produits bactériologiques et sérologiques tels que les vaccins et les séra ainsi que la standardisation d'autres remèdes, tels que la digitale et le strophante. Les recherches sont aussi des fonctions importantes de ces laboratoires.

Section 2.—L'hygiène dans les provinces.

Sous-section 1.—Île du Prince-Édouard.

Quoiqu'il n'y ait pas de ministère de l'Hygiène dans l'Île du Prince-Édouard, tout ce qui regarde la santé publique est néanmoins sous le contrôle du gouvernement provincial qui administre l'hôpital Falconwood et l'Infirmierie provinciale; en outre, des subventions en argent sont accordées à d'autres institutions similaires.

Il appert du rapport des syndics de l'hôpital Falconwood et de l'Infirmierie provinciale pour l'année terminée le 31 décembre 1929, qu'à cette date 266 malades se trouvaient dans ces institutions au lieu de 279 au commencement de l'année. Au cours de l'année on compta 87 admissions et 100 sorties ou décès. Les dépenses de gestion et d'entretien de ces institutions se sont élevées à \$117,740, tandis que leurs recettes provenant de différentes sources se sont limitées à \$10,437.

Voici l'énumération des allocations consenties aux autres institutions provinciales: Orphelinat St-Vincent \$1,250; orphelinat de l'Île du Prince-Édouard \$1,250; Hôpital Charlottetown \$2,000; hôpital de l'Île du Prince-Édouard \$2,000 et hôpital du comté Prince \$2,000. En outre, la Société de la Croix Rouge reçut une subvention de \$3,500, le dispensaire gratuit une de \$200 et l'Association Canadienne des Tuberculeux \$1,200. L'Institut National Canadien des Aveugles a reçu un octroi de \$1,000 pour travail d'éducation et assistance.

Un directeur provincial de la Santé a été nommé en novembre 1928.

Sous-section 2.—Nouvelle-Écosse.

Le rapport du Directeur provincial de la Santé pour l'année terminée le 30 septembre 1928 comprend les rapports du Département de la Santé publique et du sous-registraire général. En vertu d'une récente législation, le directeur provincial de la Santé devient aussi le sous-registraire général, ce qui établit une plus étroite coopération entre ces deux départements.

Le travail éducationnel est poursuivi au moyen de lettres hebdomadaires aux officiers locaux de santé et aux greffiers des municipalités et villes au moyen de publications spéciales distribuées aux médecins de la province, et au moyen des journaux de la province par la publication d'articles spéciaux traitant de différents